

Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)

Concerne uniquement l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux
Inscription sous réserve d'un nombre de places suffisant.

**Pour les candidats ayant obtenu leur sélection, en post VAE ou ayant validé
un bloc ou signé un contrat d'apprentissage**

Merci de bien vouloir nous retourner avant le : 23 juin 2026

à l'adresse suivante :

IRTS Nouvelle Aquitaine – Direction des études
Assistante de la formation CAFDES
9 rue François Rabelais - BP39
33401 Talence

les éléments suivants :

Pour la voie de la formation continue globale ou par bloc :

- le bulletin d'inscription à la formation ci-joint dûment complété et signé
- l'attestation de réussite aux épreuves de sélection CAFDES (ne concerne pas les parcours post-VAE ou les apprentis)
- la copie des diplômes
- une attestation employeur du poste occupé à l'entrée en formation
- la copie d'une pièce d'identité
- une photo d'identité (avec vos nom et prénom notés au dos)
- un extrait de casier judiciaire - bulletin n°3 datant de moins de 3 mois (demande à faire sur le site du Ministère de la justice : <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>)
- un CV détaillé et actualisé
- un accord ou un engagement de prise en charge du coût de la formation

Pour le complément de formation dans le cadre de la post-VAE :

L'ensemble des pièces citées ci-dessus pour la voie de la formation continue et également :

- la copie de la décision du jury VAE précisant les domaines de compétence validés
- un chèque bancaire libellé à l'ordre de l'IRTS Nouvelle Aquitaine d'un montant de 60 € correspondant aux frais de gestion administrative (somme non remboursable),

**Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté.
Ce dossier est à compléter uniquement :**

- **pour la voie de la formation continue** : pour les candidats ayant été admis aux épreuves de sélection passées dans un centre de formation agréé adhérent au réseau UNAFORIS et dont l'entrée en formation est prévue dans l'année,
- **pour le complément de formation dans le cadre de la VAE** : si vous bénéficiez d'une validité partielle des acquis de l'expérience et que vous êtes dispensé(e) des prérequis nécessaires à l'entrée en formation par une décision du jury VAE.



Bulletin d'inscription à la formation

Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de service d'intervention Sociale (CAFDES)

Date d'entrée en formation :

<input type="radio"/> Parcours complet	<input type="radio"/> Bloc 1
<input type="radio"/> Parcours partiel par bloc ou POST-VAE	<input type="radio"/> Bloc 2
	<input type="radio"/> Bloc 3
	<input type="radio"/> Bloc 4

Mr Mme Nom :

Nom de naissance : Prénom :

Adresse complète :

N° Portable : Téléphone fixe :

Email :

Nationalité : Date de naissance :

Ville de naissance : Code postal : Pays, si hors France :

Reconnaissance MDPH

Intitulé du diplôme le plus élevé..... Niveau.....

Situation actuelle :

Demandeur d'emploi Salarié Etudiant Autre (préciser) :

Pour les salariés, merci de préciser :

Lieu de travail :

Nom de l'employeur :

Adresse complète :

Téléphone : Email :

Poste occupé :

Nom et fonction du responsable :

Organisme gestionnaire / siège social employeur (à compléter uniquement si différent du lieu de travail) :

Nom :

Adresse complète :

Téléphone : Email :

Nom et fonction du responsable :

Type de contrat de travail :

C.D.I. C.D.D Contrat de Professionnalisation Autre (*préciser*) :

Si contrat à durée déterminée, indiquer la date de fin du contrat :

Prise(s) en charge financière(s) de la formation :

Employeur

(cachet et signature du responsable de l'établissement, obligatoires en bas de ce document)

Nom de son OPCO :

Adresse de facturation :

.....

Personne à contacter :

Téléphone : Email :

Vous-même (joindre une lettre d'engagement datée et signée)

Une facture sera adressée directement à l'adresse indiquée en 1^e page

Autre(s) financement(s) (OPCO, Pôle Emploi, Agefiph, CPF, etc.)

Joindre obligatoirement les justificatifs

Organisme 1 Montant pris en charge

Adresse de facturation :

.....

Personne à contacter :

Téléphone : Email :

Organisme 2 Montant pris en charge

Adresse de facturation :

.....

Personne à contacter :

Téléphone : Email :

Signatures

Apprenant :

Employeur (si financeur) :

à : le :/...../.....

à : le :/...../.....

Signature

Signature, cachet, nom et fonction du signataire

Conditions

1 – L'entrée en formation est effective :

- après accord écrit de son financement par un tiers (employeur, OPCO, Pôle emploi, etc.) ou par l'apprenant lui-même
- après la signature de la convention de formation
- après réception de ce bulletin d'inscription au plus tard un mois avant le début de la formation, sauf indication contraire

2 – Les frais d'inscription donnent droit à l'accès et à la participation à la formation

3 – L'inscription est valable pour la durée totale de la formation

4 – Toute formation commencée sera facturée au prorata du temps de formation suivi et des frais pédagogiques et administratifs engagés

5 - Toute heure de formation dispensée est due. En cas d'absence injustifiée, l'IRTS facture ces heures à l'organisme financeur ou à l'apprenant qui s'autofinance. L'IRTS ne peut être tenu pour responsable de l'absence de l'apprenant.

MAJ le 29/10/2025 v4

IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux

9 avenue François Rabelais
BP39 - 33401 Talence Cedex
05 56 84 20 20
contact@irtsnouvelleaquitaine.fr

irtsnouvelleaquitaine.fr

Institut géré par l'Association Régionale du Travail Social Nouvelle-Aquitaine
Siret : 301 168 803 00015 - APE : 8542Z
Association déclarée n°W332002027
Déclaration d'activité : 72 33 000 55 33 Préfecture de la Gironde